

COMMUNIQUE DE PRESSE DE L'AMBASSADE DU SENEGAL EN FRANCE DANS L'AFFAIRE L'OPPOSANT A MOHAMED GASSAMA

L'Ambassade du Sénégal à Paris, a pris connaissance d'un article sur le site infos15.com relatif à l'affaire opposant M. Mohamed GASSAMA, à l'Etat du Sénégal. Les propos injurieux et offensants ne suscitent aucun commentaire particulier puisque relevant de l'ignorance pure du dossier par l'auteur qui avait toute la latitude de s'informer pour recoupement avant publication. Sur le fond de l'affaire, l'Ambassade précise que M. Gassama a été débouté le 15 avril 2017, par le Conseil des prud'hommes qui a prononcé la nullité de la convocation de l'Ambassade et condamné Monsieur GASSAMA aux entiers dépens. Il lui a été accordé seulement, pour quelqu'un qui réclamait 16 ans de salaire, le paiement de 3.687,84 euros au titre de l'indemnité compensatrice de congés payés, ce qui a été fait immédiatement. Il a choisi à nouveau, d'assigner directement l'Etat du Sénégal et non l'Ambassade, cette fois pour licenciement sans cause et c'est ce qui justifie la présence de l'Agence judiciaire de l'Etat pour démontrer l'impertinence de la demande astronomique de réparations qui défie toute logique patriotique de Monsieur GASSAMA qui a cumulé pendant longtemps son salaire à l'Ambassade avec celui d'agent de la RTS, un démembrement de l'Etat du Sénégal. Il aura certainement à répondre de cette affaire, en temps opportun, devant les juridictions appropriées. L'Affaire étant entre les mains de la Justice, indépendante et professionnelle, l'Ambassade ne souhaite pas se prononcer sur l'issue de cette nouvelle procédure. Fait à Paris, le 2 juillet 2018

Le Comité de suivi

[Revenir](#)